

N° 01

Séance du 02 mars 2021

OBJET :

**MARCHÉ DE
PRESTATIONS
D'ENTRETIEN
DES RÉSEAUX
D'ASSAINISSEMENT**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 23 février 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le 2 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, EVELYNE CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Joseph DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Olivier GAULIN, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Hervé PEYRONNET, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Denis TAMAIN, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Jean-Claude GARDE par Gérald GONON, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Julien RONZIER par Annie DETHY, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Christiane BAYET à Olivier GAULIN, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Pierre CONTRINO à Martine GRIVILLERS, Géraldine DERGELET à Christophe BAZILE, Marie-Thérèse GIRY à Alban FONTENILLE, Alféo GUIOTTO à Vivien BROUILLAT, Michel JASLEIRE à Quentin PÂQUET, Alain LAURENDON à Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE à Jean-Paul FORESTIER, Rachel MEUNIER-FAVIER à Marc ARCHER, Rambert PALIARD à Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210302-20210302_CC_D01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2021



PÂQUET, Pascale PELOUX à Nathalie LE GALL, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Absents excusés : Jean-Pierre BRAT, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : Christophe POCHON

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	110
Nombre de membres suppléés	6
Nombre de pouvoirs :	14
Nombre de membres absents non représentés :	4
Nombre de votants :	124

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération, et notamment sa compétence en matière d'assainissement,

Considérant le besoin d'entretenir les réseaux d'assainissement et ouvrages associés (hydrocurage de réseau, inspection télévisuelle, hydrocurage de poste, pompage, vidange...), une consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert,

Ce marché, divisé en 3 lots détaillés ci-après, prend la forme d'un accord cadre à bons de commande conclu avec un montant maximum annuel par lot.

La commission d'appel d'offres a choisi les critères de jugement des offres suivants :

- prix des prestations (60 %)
- valeur technique (40 %)

et a fixé la règle selon laquelle un même candidat ne peut se voir attribuer qu'un seul lot, concernant les lots 1 et 2. Le lot 3 pourra être attribué à une entreprise déjà attributaire d'un des 2 premiers lots.

L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale de 1 an renouvelable 2 fois.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 février 2021 pour choisir les offres les mieux-disantes :

	Entreprise attributaire du marché	Montant maximum annuel du marché en € HT
Lot 1 : Entretien des réseaux Secteur Nord	Groupement EVJ-SCET/TECHNIVISION	270 000 € HT
Lot 2 : Entretien des réseaux Secteur Sud	SARP CENTRE EST	270 000 € HT
Lot 3 : Entretien des ouvrages spéciaux	SUEZ RV OSIS SUD-EST	190 000 € HT

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'autoriser le Président à signer ces marchés avec les sociétés mieux-disantes énoncées ci-dessus et pour les montants précités ;
- d'autoriser le Président à signer tout avenant éventuel dans la mesure où il n'impacte pas les montants du marché.

Mme Adeline BOURSIER ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré par 123 voix pour, le conseil communautaire :

- autorise le Président à signer ces marchés avec les sociétés mieux-disantes énoncées ci-dessus et pour les montants précités ;
- autorise le Président à signer tout avenant éventuel dans la mesure où il n'impacte pas les montants du marché.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 02 mars 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

- certifie que le présent acte est exécutoire en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT, transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*